

Antoine Dionne : un pionnier de l'île d'Orléans

Sylvie Tremblay

Number 37, Spring 1994

Des lieux chargés d'histoire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8595ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, S. (1994). Antoine Dionne : un pionnier de l'île d'Orléans. *Cap-aux-Diamants*, (37), 72–72.

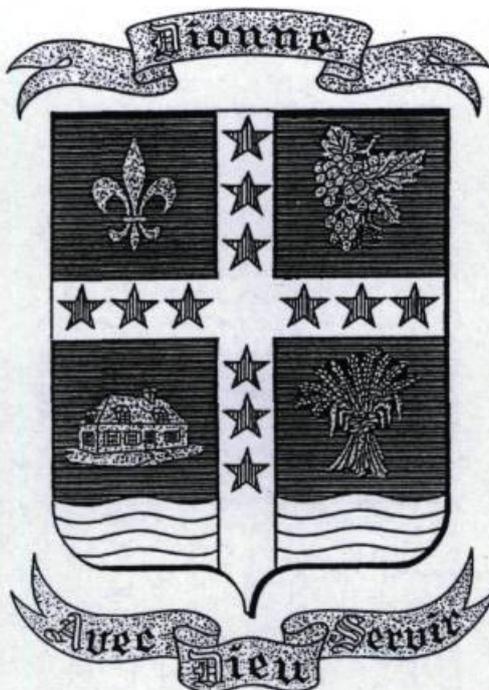
Antoine Dionne: un pionnier de l'île d'Orléans

Dans un article précédent (voir été 1993), nous présentions un membre de la famille Dionne du XIX^e siècle, Amable, qui connut un certain succès dans le monde des affaires de l'époque et qui fut seigneur de Saint-Roch-des-Aulnaies. Son ancêtre, Antoine, vécut une existence beaucoup plus humble en plus de connaître une fin très difficile.

À l'automne 1663, Antoine Dionne, son épouse Catherine Ivory et leur jeune fils André débarquent à Québec. Rapidement, ils s'installent sur une terre concédée à son père Jean, le 20 juillet 1662 à l'île d'Orléans, dans l'actuelle paroisse Saint-Pierre; officiellement, cette transaction est entérinée le 2 mars 1665 par un acte de vente de Jean Mourier dit Véron à Antoine Dionne. Quatre ans plus tard, le 20 septembre 1669, ce dernier échange avec Jean Vallée cette première propriété pour une autre de plus grande dimension, bornée par le fleuve Saint-Laurent, dans la même paroisse.

Après avoir vécu douze ans à Saint-Pierre, Antoine et sa famille se déplacent vers Sainte-Famille, toujours à l'île d'Orléans; le 18 octobre 1675, il achète la terre de Joseph Ozanni Nadeau. Il va s'en départir le 15 mars 1709 au profit de Charles Fortier.

En plus de cette dernière propriété à l'île, l'ancêtre Dionne se porte acquéreur, le 11 février 1678, d'un terrain de 40 pieds de front, situé au pied du Cap-aux-Diamants, sur le quai Champlain, où il va faire construire une maison. Le 2 septembre 1679, il cède sa propriété de Québec contre une terre de quatre arpents, située à Saint-Nicolas, avec non pas l'intention d'y habiter mais d'y faire la pêche à l'anguille. Sans doute, la pêche ne fut-elle pas aussi fruc-



Blason de la famille Dionne créé par M. Alfred Levasseur de L'Ange-Gardien.

tueuse qu'il l'espérait car Dionne se départit de cette possession, le 1^{er} juin 1686, en faveur de Denis Guyon.

En plus d'être cultivateur et sans doute pour arrondir les «fins de mois», Antoine Dionne s'engage, ainsi que l'attestent certains documents, comme domestique à Montréal entre 1680 et 1682 auprès de Jean-Baptiste Migeau et François Lenoir. Par la suite, de retour à Québec, il fait des travaux de maçon-

nerie pour Jean Lerouge à compter du 24 octobre 1683.

De l'union Ivory-Dionne vont naître douze enfants dont six décèdent en bas âge. Seul un fils, Jean, époux de Catherine Mignault, va perpétuer le nom des Dionne. Les filles vont unir leur destinée avec des Lainé, Benoît, Normand, Gobeil et Michaud. Comme l'ont fait nombre de nos ancêtres, Antoine et son épouse font donation de leurs biens à l'une de leurs filles et son époux à condition que ces derniers les entretiennent, les logent et les nourrissent jusqu'à leur dernier souffle.

C'est ainsi que le 26 mars 1709, Barthélémi Gobeil et son épouse, Anne, une des cadettes Dionne, deviennent légataires des biens et, en contrepartie, hébergent les ancêtres Dionne. Catherine Ivory meurt entre 1709 et 1716. Après ce temps, les conditions de vie d'Antoine Dionne, alors âgé d'environ 75 ans, deviennent très pénibles. Barthélémi Gobeil, pour des raisons que nous ignorons, a contracté de nombreuses dettes et se voit incapable de remplir les obligations mentionnées dans le contrat de donation. La situation se détériore au point que l'intervention des autorités devient nécessaire.

Antoine Dionne s'adresse à la personne qui représente la justice à l'époque, soit l'intendant. Après avoir pris connaissance de la situation, l'intendant reconnaît le bien-fondé des représentations d'Antoine et ordonne que Jean, fils d'Antoine et habitant de Saint-Louis-de-Kamouraska recueille et entretienne son père. Toutefois, cette ordonnance ne semble pas avoir été appliquée.

Le 3 août de la même année, Antoine Dionne s'adresse de nouveau à l'intendant. Cette fois, il est précisé qu'«étant âgé d'environ 80 ans, fort infirme et sans aucun bien, il se trouve réduit à une extrême misère, ne subsistant que par quelques charités qui lui sont faites, il se voit à la veille de mourir de faim; que n'étant pas naturel de se voir dans cette dure extrémité, après avoir travaillé comme il l'a fait à l'établissement de ses enfants». L'intendant ordonne à Pierre Benoît et son épouse Marie Dionne, résidant à Deschambault, de loger et nourrir leur père et beau-père. Encore là, il semble que l'intendant ne réussit pas à corriger la situation puisqu'Antoine Dionne s'éteint chez son gendre, Barthélémi Gobeil, le 24 décembre 1721 à l'âge de 80 ans, dans le plus grand dénuement. ♦

* L'auteur remercie monsieur Alfred Levasseur pour sa précieuse collaboration.

Sylvie Tremblay

*J'euus prie. demobeliger
- chanibatou avecque bertelori
- e amulet, l'acmouemen que nous
n, saubede d. J'euus prie d. saua.
la J'euus prie d. lui prie.
le pchuto quilme sera posi be le
copuisma n d er. sino n que J' e sui
le J'euus prie antoine Dionne*

Signature d'Antoine Dionne au bas d'un document de 1702.